

RICHTER

CANADA
Province de Québec

District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-054946-187
No dossier : 41-344309

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« Loi »))

**Dans l'affaire de la faillite de
9288-8262 Québec Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec**

original modifié

Avis est donné de ce qui suit :

1. Une ordonnance de faillite a été rendue le 31 août 2018 à l'égard de 9288-8262 Québec Inc., et le soussigné, Richter Groupe Conseil Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 20 septembre 2018 à 10 heures au bureau de Richter Groupe Conseil Inc., situé au 1981 avenue McGill College, 11e étage, Montréal QC H3A 0G6.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir un droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 7 septembre 2018, à Montréal, province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité
Syndic de l'actif de
9288-8262 Québec Inc.

Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP, SAI

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603
reclamations@richter.ca

Richter Groupe Conseil Inc.
Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Mtl, QC H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(English - over)



District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-054946-187
 No dossier: 41-344309

original modifié

_ FORMULAIRE 78 _
 Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de
 9288-8262 Québec Inc.
 de la ville de Montréal
 dans la province de Québec

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation des affaires de 9288-8262 Québec Inc. à la date de sa faillite le 31 août 2018. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent son bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	4,044,176.40	1. Inventaire	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"	0.00	2. Aménagements	0.00
Créanciers non garantis total.	4,044,176.40	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	0.00
2. Créanciers garantis: voir liste B	0.00	Bonnes	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	0.00	Douteuses	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de ...	0.00	Mauvaises	0.00
Total du passif	4,044,176.40	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0.00
Surplus	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
		5. Dépôts en institutions financières	0.00
		6. Espèces	0.00
		7. Bétail	0.00
		8. Machines, outillage et installation	0.00
		9. Immeubles et biens réels: voir liste G	0.00
		10. Ameublement	0.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
		12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc.)	0.00
		13. Droits en vertu de testaments	0.00
		14. Véhicules	0.00
		15. Autres biens: voir liste H	0.00
		Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit	0.00
		Montant du capital payé	0.00
		Solde souscrit et impayé	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00
		Total de l'actif	0.00
		Déficit	4,044,176.40

Je, 9288-8262 Québec Inc., de Ville St-Laurent, en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à sa connaissance, un relevé complet, véridique et entier des affaires de 9288-8262 Québec Inc. en ce 31 août 2018, et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en la possession de 9288-8262 Québec Inc. et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
 devant moi le 6 septembre 2018, à Montréal en la province de Québec.

Simon Assouline

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-054946-187
No dossier: 41-344309

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
Créanciers Non Garantis

9288-8262 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	BANQUE ROYALE DU CANADA Attn: VALDINA DE BETTA	9E ETAGE, AILE OUEST 1 PLACE VILLE MARIE MONTREAL QC H3C 3A9	4,044,176.40	0.00	4,044,176.40
Total:			4,044,176.40	0.00	4,044,176.40

06-sep-2018

Date

Simon Assouline

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-054946-187
No dossier: 41-344309

FORM 78 -- Suite

Liste "B"
Créanciers Garantis

9288-8262 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
			Total: 0.00			0.00	0.00	0.00

06-sep-2018

Date

Simon Assouline

RICHTER

CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- La signature du réclamant doit être attestée.
- Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.
- Le créancier doit déclarer la raison sociale complète de la compagnie ou du réclamant.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un relevé de compte détaillé doit accompagner la preuve de réclamation et doit refléter les date, numéro de facture et montant de chaque facture ou charge, ainsi que les date, numéro et montant de tout crédit ou paiement. Un relevé de compte sera considéré comme incomplet si ce dernier commence avec un solde d'ouverture. Le créancier doit également indiquer ses adresse postale, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et adresse électronique.

PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un créancier non garanti (sous-paragraphe A) doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.
- Un créancier à titre de locateur suite à la résiliation d'un bail doit compléter le sous-paragraphe B et joindre tous les détails et les calculs.
- Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe C et joindre les documents de garantie.
- Un agriculteur, un pêcheur ou un aquiculteur doit compléter le sous-paragraphe D.
- Un salarié doit compléter le sous-paragraphe E, le cas échéant.
- La partie F doit être complétée relativement à un régime de pension.
- Un créancier ayant une réclamation contre les administrateurs, lorsqu'une proposition le prévoit, doit compléter le sous-paragraphe G et y joindre tous les détails et les calculs.
- Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe H.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit indiquer **s'il est** ou **n'est pas lié** au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, en rayant ce qui n'est pas applicable.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
 - a) au cours des **trois mois** précédant l'ouverture de la faillite, dans le cas où le réclamant et le débiteur **ne sont pas liés**;
 - b) au cours des **douze mois** précédant l'ouverture de la faillite, dans le cas où le réclamant et le débiteur **sont liés**.

PROCURATION

- a) un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- b) une débitrice ne peut être nommée à titre de fondée de pouvoir pour voter à toute assemblée des créanciers;
- c) le syndic peut être désigné à titre de fondé de pouvoir pour le bénéfice de tout créancier;
- d) afin qu'une personne dûment autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détentrice d'une procuration dûment exécutée. Le nom du créancier doit apparaître sur la procuration.

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603
reclamations@richter.ca

Richter Groupe Conseil Inc.
Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6

Montréal, Toronto

(English – Over)



RICHTER

PREUVE DE RÉCLAMATION

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la faillite de **9288-8262 Québec Inc.** de la ville de Montréal, province de Québec, et de la réclamation de _____, créancier.

Je soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de _____ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis _____ (préciser le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant)).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de la Faillite, soit le 31 août 2018, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

- A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(Autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.
(« Créancier chirographaire »)
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(« Créancier privilégié »)

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après.
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

- D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2 (1) pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603
reclamations@richter.ca

Richter Groupe Conseil Inc.
Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6 Montréal, Toronto





- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
 - J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$
 - J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
 - J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$
 - J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
 (A remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

Daté le _____, à _____.

Signature du créancier

Signature du témoin

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.
 AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.
 Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de **9288-8262 Québec Inc.**

Je, _____, de _____
 (nom du créancier) (nom du village ou de la ville)

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____ de _____,
 mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci _____
 (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Signature du créancier

Par : _____
 Nom et titre du signataire autorisé

Signature du témoin